

L'UNION DU SUD-EST DES SYNDICATS AGRICOLES DE 1888 A 1939

Avant 1914, la naissance, les objectifs et l'essor de l'Union nous sont bien connus (1) et, faute de temps, je serai amené à privilégier les décennies de l'entre-deux-guerres.

Avant 1914, deux points apparaissaient essentiels. C'était d'abord l'idéologie de ses fondateurs, les « ducs et marquis » de la région Rhône-Alpes, rassemblés autour d'Émile Duport et qu'exprimait bien le « Testament Syndical » de ce dernier en 1905. C'était un mouvement conservateur, politiquement régionaliste, anti-centralisateur, sinon anti-républicain (malgré un apolitisme constamment et sincèrement proclamé), économiquement libéral, antiétatique, jalousement épris d'indépendance mais n'hésitant pas à solliciter avec succès le concours de l'État quand celui-ci était indispensable (lois protectionnistes, débuts d'organisation du marché viticole, etc.), socialement paternaliste, avec une très haute conscience du double devoir de profession et de position, avec un sens du dévouement (et une totale disponibilité assurée par l'état de « rentier du sol » des principaux dirigeants), avec un souci affirmé de hiérarchie (derrière la proclamation égalitaire de la mixité nécessaire).

L'Union apportait aussi des réponses efficaces à des besoins précis, qui s'exprimaient régionalement dans le double contexte des crises agricole et phylloxérique. Elle multipliait dans les communes les petits « syndicats-boutiques » pour les achats, les ventes, les petits « services » (bibliothèque, matériel agricole, champs de démonstration, ébauche d'enseignement agricole) et elle leur offrait les puissants services de la Mutualité Agricole (assurances, caisses de retraite et surtout crédit agricole mutuel, sur le modèle des caisses allemandes Raiffeisen, introduit d'abord dans la région par l'avocat lyonnais Louis Durand). Cette efficacité était prouvée par la très large audience de l'Union du Sud-Est dans les dix départements de son ressort : « Première Union de France », en 1911, avec plus de 500 syndicats (plusieurs sont cantonaux ou pluricommunaux) et 125.000 adhérents, elle l'emportait très largement sur les Unions départementales « républicaines » rattachées à la Fédération du Boulevard Saint-Germain.

Après la guerre, l'Union du Sud-Est garde de très loin le premier rang national : de 100.000 en 1919, elle atteint 320.000 adhérents en 1939 (sur 600.000

foyers régionaux d'agriculteurs), avec une très forte poussée dans les années 1920 (280.000 adhérents en 1930) et une progression simplement ralentie dans les difficiles années 1930, alors que, dans les autres régions, s'effritaient les effectifs du syndicalisme agricole.

Comment s'explique cet élargissement de l'audience syndicale, malgré une conjoncture difficile ? C'est d'abord, certainement, parce que le syndicat continue à rendre des services. A côté des aides techniques ou financières ponctuelles du syndicat communal et de sa caisse de crédit mutuel, l'Union régionale met en place des organismes financiers et commerciaux aux vastes ambitions : ainsi, une Caisse Régionale de Crédit Mutuel, alimentée, après la loi de 1920, par les avances de l'État, qui put ainsi se lancer dans les prêts à moyen et à long terme et réussit à surmonter mieux que d'autres (Plateau Central, Ouest) la crise de 1931-1934; ainsi, une Union des Producteurs et des Consommateurs, créée en 1925 par Jean de Montgolfier, qui réussit à vendre directement les produits agricoles régionaux (vins et fruits, essentiellement) dans des « postes correspondants » établis dans une quinzaine de grandes villes. L'Union développe aussi l'audience de services antérieurs à 1914 : ainsi, les Assurances Mutuelles, dont les 260.000 contrats recensés en 1938 (130.000 polices d'incendie, 120.000 polices d'accidents, 10.000 polices de mortalité du bétail) forment, de très loin, le premier portefeuille mutualiste agricole de France; ainsi, la Coopérative Agricole du Sud-Est, dont le développement se heurte cependant après 1932 à la mise en place des coopératives spécialisées (blé, vin, lait), rattachées à la Fédération du Boulevard Saint-Germain; ainsi, la Caisse d'Économie et de Crédit Mutuel Agricole du Sud-Est, qui, sans renier ses fonctions originelles de soutien aux petites caisses locales, devient, peu à peu, une véritable caisse privée, alimentée par quelques gros déposants des milieux d'affaires lyonnais, amis de Félix Garcin, et soutenue par les banques lyonnaises (Veuve Morin-Pons), et met en place dans les années 1930 son propre service de bourse.

Jusqu'en 1930-33, la direction de l'Union du Sud-Est est assurée sans partage, derrière Félix Garcin, directeur du *Nouvelliste* de Lyon, par l'aristocratie terrienne régionale : le comte des Essarts représente l'Isère au Conseil d'Administration, le comte de Menthon la Savoie, le comte de Monicault l'Ain dont il est député, le comte de Poncins et le baron de Jerphanion la Loire, le marquis de Gailhard-Bancel la Drôme — il est aussi député de l'Ardèche —, le comte de Saint-Victor le Rhône. Dans les années 1930, cependant, un renouvellement important s'opère par l'arrivée au Conseil d'Administration de jeunes agriculteurs, petits et moyens propriétaires, véritables exploitants, pratiquement tous issus de la J.A.C. et formés par elle depuis 1929 : Frédéric Genevrey (Ain), Jean Terpend (Isère), Albert Genin (Isère), Bernard Lafay (Saône-et-Loire), Claudius Delorme (Rhône). Beaucoup reçoivent à la *Chronique Sociale* les

enseignements de Marius Gonin et de Joseph Folliet et introduisent dans l'Union les idées du catholicisme social; ils insistent sur le rôle de la famille, sur celui de l'éducation, sur celui de l'entraide villageoise. Solidement appuyés sur la «base», c'est-à-dire les adhérents des syndicats communaux, ils font la preuve qu'elle est devenue trop ignorée des notables régionaux qui tiennent l'Union depuis ses origines. En avril 1939, annonçant leur participation au grand congrès de la J.A.C. à Paris, ils annoncent dans *l'Agriculteur du Sud-Est* qu'ils y «diront comment et au nom de quels principes ils entendent faire la révolution paysanne». Un instant, ils portent même symboliquement Claudius Delorme à la présidence de l'Union, contre le tout puissant Félix Garcin. Avertissement salubre, qui avait d'ailleurs été parfaitement compris par ce dernier. Depuis 1934, écartant souvent les avis des «comtes et des marquis», il dirige l'Union en s'appuyant sur des administrateurs locaux plus proches de cette «base» saisie par la turbulence : le vice-président Emmanuel Voron, un «ancien» de l'équipe de Duport, le secrétaire général Pierre Charvériat, Jean-Marie Parrel, conseiller général du Rhône et membre de l'Office National du Blé.

C'est aussi pour répondre au mécontentement plusieurs fois exprimé de la paysannerie régionale que l'Union du Sud-Est s'efforce, non sans succès, d'utiliser l'arme politique. Elle exerce, à plusieurs reprises, une forte pression sur les responsables nationaux par l'intermédiaire des députés (De Monicault, De Gailhard-Bancel, Sérol, Jacquier) et par les interventions directes des amis de Félix Garcin, Tardieu, Chéron ou Pierre Laval; ainsi lors de l'additif de février 1928 aux tarifs douaniers, ainsi lors de l'établissement des contingentements pour les produits importés en 1933 et en 1934. Lors des élections, en 1932 déjà et, plus encore, en 1936, *L'Agriculteur du Sud-Est* multiplie les questions aux candidats et publie les programmes de ceux que l'Union entend appuyer; en 1935, c'est l'Union du Sud-Est qui, la première en France, prend l'initiative de la diffusion parmi ses adhérents, d'un vaste questionnaire sur les problèmes et les besoins de la paysannerie. En 1935, à Belley, Feurs, Valence, en 1939, à Rive-de-Gier, elle organise de grands rassemblements de paysans.

Il convient cependant de nuancer très fortement cette «politisation» de l'Union du Sud-Est. Elle reste très réservée face aux mouvements politiques qui prospectent alors la clientèle paysanne et elle ne cautionne ni le Parti Agraire de Fleurant «Agricola», ni le Mouvement de Défense Paysanne de Dorgères. Devant les idées corporatives qui s'expriment dans les années 1935-1938 (Salle-ron, Goussault, Le Roy Ladurie), elle affiche une grande prudence et n'est pas représentée dans les hautes instances de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, qui, depuis 1934, a relayé la vieille Union des Agriculteurs de France; *l'Agriculteur du Sud-Est*, à la différence d'autres périodiques régionaux de la profession, ne fait qu'un discret écho aux résolutions corporatistes adoptées en mai 1937 par le Congrès de Caen.

Elle ne les désapprouvait pas, loin de là, d'autant que la majorité des thèmes corporatistes avaient déjà été définis avant 1914 par les «maîtres à penser» de l'Union, René de la Tour du Pin, Kergall, De Rocquigny et Émile Duport lui-même. Mais il semble bien qu'après une tentative de large action au plan national, lorsque Félix Garcin avait assuré, de 1928 à 1934, la vice-présidence de la Confédération Nationale des Associations Agricoles, l'Union du Sud-Est, influencée sur ce plan aussi par les «Jeunes Turcs», ait concentré ses efforts de pression sur les organismes régionaux, en particulier les Chambres départementales d'Agriculture dont elle accapare les présidences. Elle en retire des appuis ponctuels, des subventions et un regain de représentativité aux yeux de l'opinion publique.

En flèche avant 1914, plutôt en retrait désormais sur les positions nationales de l'agrarisme, l'Union du Sud-Est avait encore, en 1939, élargi son audience régionale et s'imposait, plus que jamais, comme «la première Union de France».

Gilbert GARRIER

NOTES

- 1 — Trois importantes études sur l'U.S.E. avant 1914 : la monographie exhaustive de son secrétaire Claude SILVESTRE (Lyon, 1900, 2 vol., 560 et 629 p.), la biographie d'Émile DUPORT par le comte Louis de VOGUE (Lyon, 1909), la thèse d'un juriste suisse, Antoine MALIAUSKIS (Louvain, 1912). Un article de G. GARRIER dans *Le Mouvement Social* (Numéro Spécial sur les «aspects régionaux de l'Agrarisme français avant 1930», n° 67, avril-juin 1969) et les analyses de Pierré BARRAL dans le chapitre III de *Agrariens français de Mélièse à Pisani* (A. Colin, 1968).

DISCUSSION SUR LES TROIS COMMUNICATIONS

G. GARRIER

Voilà donc trois expériences syndicales, une régionale et deux départementales. Il nous reste à les confronter entre elles et à voir aussi comment elles entrent dans ce qu'il est convenu d'appeler le schéma national.

P. BARRAL

J'ai écouté les trois communications avec le plus grand intérêt, dans la mesure où j'y retrouvais, bien entendu, des éléments bien connus de ce schéma national, mais plus encore parce que les problèmes locaux de la production, les orientations locales de la vie politique et les choix personnels des individus ont joué localement un grand rôle. C'est ainsi que les socialistes dont nous a parlé Rinaudo sont des socialistes varois, que l'on appellerait sans doute ailleurs des radicaux-socialistes. Comment peut-on exactement situer Vigne ?

Y. RINAUDO

Vigne était effectivement membre du parti socialiste unifié. Sur un plan général, ce sont les non-varois qui qualifient de radicaux les socialistes varois ! Localement, il existait bien un véritable socialisme paysan, certes très éloigné du socialisme ouvrier, mais qu'il n'est pas possible de réduire au radical-socialisme. Pour ces militants varois, tout ce qui est syndicalisme et coopération est un moyen d'accès au pouvoir économique et, par là, de libération du paysan producteur.

P. BARRAL

C'est donc un socialisme qui n'a rien de révolutionnaire. Tout au plus, est-il autogestionnaire. La position de Vigne pourrait correspondre à celle de Barthe dans l'Hérault : élu socialiste en 1910, il deviendra très vite un socialiste indépendant.

Y. RINAUDO

Vigne aussi et, comme le socialisme varois reste fidèle à ses origines, l'institution coopérative lui échappe après 1922 et, en 1928, il n'ose même plus se présenter à la députation. Il faut bien dire que si la paysannerie varoise a pu se

penser socialiste, c'est que le capitalisme rural n'existait pas dans le département : quelques grands domaines à moutons dans le Nord, une très forte majorité de petits et moyens propriétaires un peu partout. Les proclamations égalitaires d'un Allard, député de Draguignan, n'inquiètent personne, car il n'y aurait pas grand chose à partager.

Y. RINAUDO

J'ai, sur un tout autre point, constaté une grande différence avec le Beaujolais et le Mâconnais, où l'essor du syndicalisme paraît s'être appuyé sur la lutte antiphyllloxérique. Dans le Var, il n'y a rien de tel, puisque la crise est terminée en 1885. Ce fut d'ailleurs le Conseil Général, qui entre 1870 et 1880, distribuait les plans.

G. GARRIER

C'est bien certain, il y a un décalage de quinze ans entre la Provence et le Beaujolais-Mâconnais. Dans le Rhône, entre 1880 et 1885, le Comité départemental d'études et de vigilance, très dépendant des autorités et du Conseil Général, avait pris les choses en mains dans la phase du traitement au sulfure de carbone. En 1885, la subvention à l'hectare traité est fortement réduite avant de disparaître et les viticulteurs seront tout heureux d'obtenir des jeunes syndicats agricoles l'aide technique et financière pour la reconstitution de leurs vignes en plants greffés. Cette double assistance explique l'audience de l'Union du Sud-Est avant 1900.

Y. RINAUDO

Après 1890, le rôle du Crédit Agricole devient également fondamental. Dans le Var, il s'agit toujours du crédit agricole de l'Etat. Je pense qu'aux yeux des paysans le crédit « libre », même sous sa forme mutuelle, restait associé à l'idée de l'usure et qu'ils ne tenaient pas à retrouver à la tête des caisses locales leurs prêteurs traditionnels, c'est-à-dire les notables villageois. Qu'en était-il en Mâconnais ?

P. GOUJON

Dans le vignoble du département de Saône-et-Loire, il faut établir une nette distinction. Dans la côte chalonaise, c'est le modèle introduit dans le Rhône, par Louis Durand et dont nous a parlé Garrier, qui est développé par les notables locaux, à la satisfaction générale. Par contre, dans le Mâconnais, les caisses libres de l'Union du Sud-Est ne prennent pas et ce n'est que plus tard, vers 1908-1910, que le crédit agricole officiel installe ses caisses locales, avec l'appui de la Société d'Agriculture de Mâcon et le soutien de l'administration qui applique la loi de 1899.

P. BARRAL

Cette délicate question du Crédit Agricole fait, au plan national, l'objet des travaux de mon collègue André Gueslin. Je pense que dans le Sud-Est de la France, il faut bien distinguer deux périodes. A l'origine, il y a bien, certes, l'action de l'Union du Sud-Est qui introduit la technique Raiffeisen, non sans succès. Mais il se produit un rapide blocage à cause du manque de ressources de ces caisses. Par contre, le crédit agricole officiel dispose, après 1897, du soutien de la Banque de France; désormais, la lutte n'est plus égale. Les Unions régionales l'ont bien compris et on voit, après 1920, l'Union du Sud-Est et, dans une moindre mesure, l'Union Alpes-Provence utiliser le cadre officiel, jouer sur les deux tableaux et retirer les subventions et les soutiens bancaires nécessaires à la survie du Crédit Mutuel.

G. GARRIER

L'Union du Sud-Est est effectivement allée très loin. Elle conserve sa caisse libre, appelée en 1920 «Caisse d'Économie et de Crédit Mutuel», et lui trouve des ressources assez importantes dans les dépôts des dirigeants eux-mêmes, dans ceux de leurs amis du monde lyonnais des affaires et dans les prêts des banques régionales. Cette Caisse prend de gros risques en prêtant à moyen et même à long terme.

P. BARRAL

Elle en prend même tellement qu'en 1931 la Caisse Centrale libre de la rue d'Athènes a failli faire faillite. Cela s'est terminé par une liquidation partielle où les déposants ont perdu le tiers de leurs dépôts.

R. ESTIER

Je souhaite revenir sur le rôle des professeurs départementaux d'agriculture, dans la mesure où ils essaient de faire abstraction des enjeux politiques et de parler en termes de progrès agricole. Dans la Loire, où le rayonnement de l'Union du Sud-Est n'est pas contesté, la répartition des subventions aux différentes organisations est, chaque année, âprement discutée au Conseil Général. A plusieurs reprises, le professeur départemental d'agriculture dénonce la politisation de ce partage et propose qu'il soit opéré par le Conseil d'Administration des Caisses régionales de Crédit Agricole. Qui trouve-t-on dans ce Conseil ? Peut-on y mesurer le poids de l'appareil d'État ?

P. BARRAL

Plutôt que d'appareil d'État, je préférerais parler de l'appareil politique majoritaire, disons, en simplifiant, radical-socialiste ou centre-gauche. Je crois, par ailleurs, que la rivalité politique n'est pas entre deux Fédérations de syndi-

cats. La droite a contrôlé le syndicalisme agricole à peu près constamment depuis les origines, tandis que la gauche, non moins constamment, contrôlait le Crédit Agricole et la Coopération. Dans chaque instance départementale, l'alliance des dirigeants du Crédit Agricole, des parlementaires radicaux-socialistes du type Henri Queuille et des fonctionnaires des différents ministères — en particulier les professeurs départementaux d'agriculture devenus en 1912 les directeurs départementaux des services agricoles, qui peuvent rester vingt ou même trente ans en place —, forme donc un bloc difficile à entamer. Mais, comme le Conseil d'Administration des Caisses de crédit est élu par tous ceux qui détiennent une part, donc, en théorie, par tous les agriculteurs, les rapports se sont placés sous le signe d'une tolérance mutuelle et d'un réel pluralisme. Si des dirigeants agricoles de droite sont vraiment représentatifs, ce qui paraît bien être le cas dans la région Rhône-Alpes, ils ont tout naturellement leur place dans le Conseil d'Administration.

Mme LORCIN

Ces organismes dont nous parlons, participaient-ils aux émissions de radio destinées aux agriculteurs ?

M. PEILLON (de l'Union du Sud-Est)

A Radio-Lyon, il y a eu, à partir de 1934, des émissions pour les agriculteurs, qui leur apportaient des informations techniques et commerciales. Radio-Lyon était un poste privé.

G. GARRIER

Dont nous connaissons bien le propriétaire, Pierre Laval, qui l'avait acheté en 1927 et qui n'avait rien à refuser à son ami Félix Garcin.

M. GARDEN

Sur Radio-Lyon, un mémoire de maîtrise a été soutenu en 1979 par Mme Caroline Ulmann-Mauriat.

G. GARRIER

S'il n'y a pas d'autre question, l'évocation de Pierre Laval nous fournit la transition pour passer à la période de Vichy et de la Corporation Paysanne.